REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA DROME COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR SAVASSE

Envoyé en préfecture le 11/01/2024 Reçu en préfecture le 11/01/2024

Publié le

ID: 026-212603195-20240109-D03_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-03/2024

<u>Date de convocation</u>: 5 janvier 2024 <u>Date d'affichage</u>: 5 janvier 2024

Objet: Travaux d'isolation complémentaires pour la Salle de la Cour de la mairie

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

<u>Présents</u>: Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD

<u>Absents, excusés</u>: Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise CALABRIN

<u>Procurations</u>: Frédéric BERNE à Sébastien CARMET, Séverine CAPOGNA à Virginie TARDY

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les dispositions relatives aux marchés de travaux négociés sans publicité ni mise en concurrence,

Vu le devis proposé par la société BRI Mathieu pour l'isolation du plafond de la Salle de la cour de la mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour et moins 1 membre, Pierre COLOMB ne prend pas part au vote pour cause de conflit d'intérêt),

DECIDE d'attribuer le marché de travaux pour l'isolation du plafond de la Salle de la cour de la mairie à l'entreprise BRI Mathieu pour la somme totale de 9 442€ HT (9 961,31 € TTC) sous réserve de l'obtention des subventions existantes.

DIT que les crédits suffisants seront inscrits au budget 2024

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 10 janvier 2024

Le Maire

Pierre COLOMB